

A l'attention de tous les Clubs Mosellans,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs,

A la suite de la fusion des 3 anciennes Ligues en une seule, la Ligue du Grand Est de Football (LGEF) et le District Mosellan de Football (DMF) ont défini une nouvelle procédure pour le traitement des Candidatures Arbitres.

Si vous avez un candidat à l'arbitrage, qu'il soit à « temps plein » ou « arbitre-joueur », vous devez retourner les 2 documents ci-dessous par mail à VMERULLA@MOSELLE.FFF.FR :

- La fiche d'inscription jointe ; ce document pourra être téléchargé sur le site du DMF
- Un certificat médical autorisant la pratique de l'arbitrage
- La date butoir est fixée au 31 DECEMBRE de la saison en cours

Lorsque ces 2 pièces seront réceptionnées, le candidat sera convoqué par la SCA de son secteur pour passer son examen théorique.

Ce candidat devra réussir cet examen AVANT LE 31 JANVIER de la saison en cours, afin d'être comptabilisé pour son club et à condition d'avoir satisfait au nombre de prestations requis par le statut départemental de l'arbitrage.

En cas de réussite, la LGEF ouvrira une fiche arbitre informatique sur Foot 2000

Nous préviendrons alors le club demandeur qui devra transmettre par **FootClubs** et sous format **JPG** :

- une demande de licence, dûment complétée et signée par le club et l'arbitre
- une copie de pièce d'identité
- une photo d'identité couleur récente

Le club recevra la licence et la CDA recevra le numéro de licence de l'arbitre stagiaire par la LGEF. Ses désignations seront alors opérationnelles.

Vincent Merulla
Secrétaire de la CDSA Moselle